



Mairie d'Erquy

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **05 octobre 2021**

Le cinq octobre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane LECOMTE, Maire.

Présents : Mesdames Christine Ghazali, Aline Vandewalle, Hélène Ruin, Valérie Bérenger et Céline Girard.
Messieurs Stéphane Lecomte, Philippe Henry, Dominique Brachet, Ali Barreddine, Guillaume Druon, Sylvain Collin, Julien Erard et Eric Duchemin.

Absents excusés : Monsieur Patrick Duhin, Sabine Garnet.

Pouvoirs : Patrick Duhin à Stéphane Lecomte
Sabine Garnet à Guillaume Druon

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume Druon

La séance est ouverte

Le compte-rendu de la réunion du 8 juillet 2021 a été approuvé.

N°1/05-10/2021 SEZEO

Objet : Validation du nouveau règlement de service pour la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO

Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1 et suivants et L5212-16,
Vu les statuts du Syndicat des Énergies des Zones Est de l'Oise (SEZEO) adoptés par arrêté préfectoral du 23 octobre 2017,
Vu la délibération 3/17-1/2019 du 17 janvier 2019 par laquelle la commune a délégué sa compétence éclairage public au SEZEO,
Vu le règlement de service de la compétence Éclairage Public approuvé par délibération du Comité Syndical du SEZEO en date du 1^{er} juillet 2021,

Après avoir présenté les nouvelles modalités d'exercice de la compétence optionnelle éclairage public du SEZEO, Monsieur Le Maire demande aux membres d'être autorisé à signer le règlement de service correspondant et le cas échéant, l'avenant à la convention financière des travaux concernés par l'application des nouvelles modalités.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

APPROUVE le nouveau règlement de service du SEZEO pour la compétence éclairage public,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer le règlement de service correspondant ainsi que toutes pièces y afférentes,

AUTORISE si nécessaire, Monsieur Le Maire à signer l'avenant correspondant à la convention financière des travaux concernés par l'application des nouvelles modalités.

N°2/05-10/2021 RETRAIT DE LA COMMUNE D'ANSACQ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CLERMONTOIS

Vu les articles L.5211-19 ; L.5211-25-1 et L.5211-39-2 du CGCT;

Vu la délibération de la commune d'Ansacq du 8 septembre 2021;

Vu la délibération de la communauté de communes du Clermontois du 30/09/2021;

Vu l'étude portant sur les impacts financiers et les effets sur l'organisation des services relatifs à ce retrait

Monsieur Le Maire expose que par délibération visée ci-dessus, la commune d'Ansacq a demandé son retrait de la communauté de communes du Clermontois afin de rejoindre la communauté de communes Thelloise au 1er janvier 2022. Conformément à la procédure de retrait, une étude d'impact portant sur les incidences financières et les effets sur l'organisation des services ainsi que sur la répartition de l'actif et du passif de ce retrait a été réalisée.

Cette étude est jointe à la présente délibération.

Par délibération n°2021_07_07 du 30 septembre 2021, la Communauté de communes a approuvé le retrait de la commune d'Ansacq.

Cette délibération a été notifiée aux communes membres qui disposent à compter de cette notification d'un délai de trois mois afin de se prononcer en faveur ou en défaveur de ce retrait.

Monsieur Le Maire présente une estimation des principaux impacts de ce retrait pour la communauté de communes du Clermontois. Ce travail a été effectué compétence par compétence pour le budget principal et les budgets annexes.

- **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

- ✓ Coût collecte : un gain de 15 790 € est attendu
- ✓ La diminution des rotations du SMDO devrait générer un gain de 4 070 €

- **La contribution au SDIS**

- ✓ La contribution devrait diminuer de 7 982 €

- **La dette (au pourcentage du nombre d'habitants)**

- ✓ Concernant la participation au remboursement du capital de la dette (budget principal), la commune versera la somme de 11 798.45 € (entre 2022 et 2029) selon l'échéancier figurant p.16 de l'étude
- ✓ Concernant la participation au remboursement du capital de la dette (budget Eau), la commune versera la somme de 670.44 € (entre 2022 et 2029) selon l'échéancier figurant p.16 de l'étude

- **Le prélèvement au titre du FNGIR (fonds national de garantie des ressources) devrait diminuer de 26 985 €**

- **Les attributions de compensation**

- ✓ La perte de recette s'élève à 18 793 €

- **Les ressources fiscales et institutionnelles**

- ✓ La perte des recettes fiscales est estimée à 58 000 €
- ✓ La perte de DGF est évaluée à 9 000 €
- ✓ Le FPIC devrait diminuer de 5 000 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'**unanimité approuve** le retrait de la commune d'Ansacq de la Communauté de Communes du Clermontois.

N°3/05-10/2021 Travaux école Réfection et isolation de la toiture du dortoir de l'école

Considérant la vétusté et les fuites régulières de la toiture du dortoir de l'école.

Considérant que des réparations sommaires sont régulièrement effectuées sur cette toiture.

Après réactualisation du devis proposé par la Société GECAP,

Le Conseil Municipal par 14 voix **Pour**, 1 Abstention (Monsieur Julien Énard) :

- ✓ **Décide** d'entreprendre des travaux de rénovation et d'isolation de la toiture du dortoir de l'école
- ✓ **Autorise** Monsieur Le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'État.
- ✓ **Autorise** Monsieur Le Maire à solliciter la Communauté de Communes du Clermontois dans le cadre du fond de concours réservé aux petites communes de l'intercommunalité.

Le coût total des travaux selon le devis de la Société GECAP s'élève à 17 479.37 € HT.

N°4/05-10/2021 RÉZO POUCE

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif « Rézo Pouce » proposé par la Communauté de Communes du Clermontois.

Le but de ce dispositif est de partager des trajets (version similaire du covoiturage) et son objectif est de faciliter les trajets entre administrés.

Ce Dispositif devrait être développé au printemps prochain sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Clermontois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal :

Prend acte de la présentation du dispositif « Rézo Pouce ».

N°5/05/10/2021 POINT TRAVAUX

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancée des travaux concernant les chantiers « eaux pluviales » et « eau potable » en cours sur la commune. Il rappelle que le maître d'ouvrage des travaux est la Communauté de Communes du Clermontois.

Il fait part que les travaux se déroulent comme prévu et sans soucis particuliers. Il rappelle également que le manque de communication auprès des riverains concernant les coupures d'eau a été signalé et rappelé à l'entreprise.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal :

Prend acte de cette mise au point.

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame Aline Vandewalle demande s'il est possible de communiquer sur la page Facebook de la commune la date des conseils municipaux.
Monsieur Le Maire lui répond qu'il y est favorable en complément de l'affichage obligatoire réalisé en mairie.
- Madame Aline Vandewalle demande s'il est possible de réaliser les enrobés des trottoirs non réalisés rue Pierre et Marie Curie et demande également si les trous peuvent être bouchés sur le chemin de la longue haie.
Monsieur Le Maire lui répond qu'une demande a été faite dans le cadre des travaux actuels et qu'un point sera fait avec la Communauté de Communes concernant l'état des chemins et routes empruntés par les engins lors des travaux.

- Monsieur Dominique Brachet demande où en sont les travaux de changements de poteaux ainsi que les reprises des enrobés y afférents.
Monsieur Le Maire l'informe que depuis plus d'une année, des relances régulières sont faites auprès des services concernés (orange, SICAE,...) afin d'avancer et de clôturer ce dossier dont la commune n'a pas la maîtrise d'ouvrage.
- Madame Christine Ghazali informe que le CAL a publié son calendrier d'évènements et que celui-ci est disponible en mairie. Elle rappelle que le CAL met un point d'honneur à se déplacer dans nos communes.
- **LE MAIRE INFORME :**
 - Monsieur le Maire remercie les agents techniques ainsi que Masai et Maxime pour le travail effectué lors de la période estivale.
 - Que la mairie va accueillir deux jeunes de la commune au titre du dispositif « Pass Permis Citoyen ».
 - Qu'un courrier de résiliation de la convention a été adressé au Conseil Départemental afin de pouvoir procéder au démontage de l'écluse située rue Jules Ferry. Un avis favorable de la Présidente du Département a été confirmé par courrier le 24 septembre dernier.
 - Que la commission info travaille actuellement sur la publication du « Erquery info n°4 » et sur la création d'un site internet de la commune.
 - Qu'une remorque pour le petit tracteur a été achetée cet été en remplacement de l'ancienne.
 - Que les travaux d'extension du columbarium devraient débiter prochainement.
 - Que le périscolaire du RPI accepte les enfants non scolarisés sur le RPI pour les journées ou ½ journées des mercredis.
 - Que l'atelier informatique a repris au lieu habituel. Il remercie Mr Roffe de proposer et d'animer cet atelier (initiation, démonstration, pratique, questions/réponses...).
 - Monsieur Le Maire propose que la mairie reprenne l'organisation d'une commande groupée de fioul qui était auparavant organisée par une habitante de la commune.
 - Monsieur Le Maire remercie l'association AFLE, son président et tous les bénévoles pour l'organisation du week-end de la fête communale.
 - Qu'une exposition de photos ouverte à tous va être organisée dans l'église de Rémécourt du 23 octobre au 5 décembre dans le cadre des 60 ans de l'intercommunalité.

La séance est levée à 21h30